

Rapport d'orientations budgétaires

de l'année budgétaire **2021**

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

Hôtel de l'Intercommunalité
35 avenue Villebois Mareuil
85607 MONTAIGU-VENDEE Cedex

www.terresdemontaigu.fr

**TERRES DE
MONTAIGU**

Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021	3
1.1. Les principales mesures du PLF 2021 relatives aux collectivités locales	3
a) La baisse des impôts de production pour les entreprises industrielles	3
b) La suppression totale et définitive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers fiscaux	3
c) La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est limitée	3
d) Les mesures de compensation pour les EPCI et les départements	3
e) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales	3
f) Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	4
g) Autres dispositions : automatisation de la gestion du FCTVA, réforme de la gestion des taxes d'urbanisme	4
1.2. Le contexte financier local.....	4
2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	6
2.1. Les recettes réelles de fonctionnement	6
a) La fiscalité	6
b) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	7
c) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.....	7
d) Les concours financiers de l'Etat.....	7
e) Les subventions de fonctionnement reçues	7
f) Les autres recettes (produits des services...)	8
g) La vue globale des recettes réelles	8
2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement	9
a) Les charges à caractère général	9
b) Les charges de personnel	9
c) Les atténuations de produits.....	13
d) Les autres charges de gestion courante	14
e) Les charges financières.....	14
f) La vue globale des dépenses réelles	16
2.3. La vue globale de la section de fonctionnement.....	17
2.4. Les grands équilibres budgétaires	18
2.5. Les perspectives financières d'investissement	18
a) Les investissements 2021	18
b) Les perspectives d'investissement	20

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Désormais, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement en précisant les hypothèses d'évolution retenues ;
- l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, la durée effective du travail, les avantages en nature ... ;
- les caractéristiques et l'évolution de la dette contractée ;
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière d'investissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée actant ainsi de la tenue du débat et de l'existence du rapport, être transmis au représentant de l'Etat dans le département et faire l'objet d'une publication ou d'une mise en ligne sur le site internet de la collectivité pour une bonne information du public. Il doit également être transmis aux communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil communautaire.

1. LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2021

Dans le contexte de crise sanitaire COVID et selon les données du Projet de Loi de Finances de septembre 2020, l'année 2020 devrait connaître un recul inédit de la croissance, annoncée à 10%. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises marquent fortement le pas.

L'inflation diminuerait en 2020 à 0,5% du fait de la baisse des prix du pétrole et une moindre demande qui impacte les prix à la baisse.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 met l'accent sur la relance suite à la crise COVID-19. Il s'est construit sur des hypothèses de croissance et d'inflation en fort rebond (+ 8% pour la croissance et + 0,7% pour l'inflation). Le déficit public, fortement impacté en 2020 par les premières mesures du plan de relance devrait s'améliorer, passant de 10,2% du PIB à 6,7% du PIB en 2021.

Le Plan de Relance de l'Economie, présenté en septembre 2020, s'articule autour de 3 axes : la croissance verte, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale. D'un montant annoncé de 100 Md€, il se traduit dans diverses mesures impactant les finances des collectivités locales.

1.1. Les principales mesures du PLF 2021 relatives aux collectivités locales

La réforme de la fiscalité d'entreprise et le montant des dotations constituent les axes majeurs en direction des collectivités locales. Le Projet de Loi de Finances 2021 limite une nouvelle fois l'autonomie financière des collectivités territoriales. Après la réforme de la Taxe d'Habitation, qui prive les collectivités de leur pouvoir de taux, la réduction de la base fiscale des établissements industriels ampute le pouvoir fiscal du bloc local. Le manque à gagner fiscal sera financé par compensation de l'Etat, sans croissance liée aux modifications de taux qui pourraient être décidées dans le futur.

a) La baisse des impôts de production pour les entreprises industrielles

Dans le cadre du plan de relance, le PLF 2021 comporte des mesures pour réduire les impôts des entreprises. Ainsi, la part régionale de CVAE est supprimée. Elle sera compensée par une fraction de TVA.

D'autre part, la méthode de valorisation de la valeur locative des établissements industriels est modifiée : la base d'imposition est réduite de moitié. Cette réduction qui impacte la CFE et la TFPB sera remplacée par une compensation dynamique et territorialisée.

b) La suppression totale et définitive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des foyers fiscaux

A partir de 2021 les 20% de foyers encore imposables bénéficieront à leur tour d'une exonération progressive : 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression totale de la TH sur les résidences principales en 2023. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sera maintenue.

c) La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation est limitée

La Loi de Finances 2017 avait prévu une revalorisation des valeurs locatives calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre de l'année N-1 et le mois de novembre N-2. C'est ainsi qu'en 2020, les valeurs locatives ont été revalorisées de + 0,9%. Pour 2021, compte tenu du contexte de crise COVID-19, la revalorisation est estimée à + 0,2%.

d) Les mesures de compensation pour les EPCI et les départements

A compter de l'année 2021, une fraction de la TVA sera affectée aux EPCI à fiscalité propre et aux départements pour compenser les pertes de recettes fiscales, comme cela existe déjà pour les régions.

e) Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

S'agissant des concours financiers aux collectivités locales, le PLF 2021 prévoit une augmentation de 4,8 Md€ par rapport à 2020, dont 1,5 Md€ liés à la compensation de la baisse des impôts de production.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements est stabilisée à hauteur de 27 Md€.

Les compensations d'exonérations de fiscalité diminuent de 2,1 M€, conséquence de la suppression de la taxe d'habitation. Cette baisse est neutralisée par le transfert de fiscalité vers le bloc local.

Le PLF 2021 prévoit également un fonds de 250 M€ en complément des crédits déjà ouverts en 2020 pour compenser les pertes de certaines recettes fiscales et domaniales du bloc communal.

Enfin, comme annoncé dans le plan de relance, le soutien à l'investissement local est confirmé par un abondement supplémentaire de 100 M€, portant l'enveloppe à 2 Md€ pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, la Dotation Politique de la Ville et la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements.

f) Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Son montant est figé à 1 Md€ comme depuis 2016. Depuis 2020, la garantie de droit commun s'applique : si un ensemble intercommunal n'est plus éligible, il percevra une garantie non renouvelable de 50% du montant perçu l'année précédente.

g) Autres dispositions : automatisation de la gestion du FCTVA, réforme de la gestion des taxes d'urbanisme

L'automatisation de la gestion du FCTVA sera mise en œuvre progressivement. À compter du 1^{er} janvier 2021, les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année de réalisation de la dépense entreront dans le processus de dématérialisation, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites. Les modalités seront précisées par arrêté.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit également le transfert de la gestion des taxes d'urbanisme à la Direction Générale des Finances Publiques. Le calendrier de perception de la taxe d'aménagement notamment devrait être accéléré. Les modalités de transfert seront précisées par ordonnance, pour mise en œuvre effective au deuxième semestre 2022.

1.2. Le contexte financier local

Ces dernières années, le conseil communautaire a validé des modifications importantes des statuts de la communauté de communes et de l'intérêt communautaire pour harmoniser les compétences sur le nouveau territoire issu de la fusion de 2017 et en application de la loi NOTRe.

L'installation du nouveau Conseil Communautaire en juin 2020 apporte également une nouvelle vision stratégique pour le territoire. Cela se traduit par le lancement de politiques publiques, comme l'habitat ou la mobilité.

Le budget 2021 s'inscrit également dans un contexte de crise sanitaire sans précédent qui pèsera sur les résultats 2020 et 2021, en raison d'un dynamisme des recettes incertain.

Sur le plan budgétaire, Terres de Montaigu totalise à ce jour 12 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 8 budgets annexes pour la gestion des équipements assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et des services « assainissement » et « déchets ménagers »,
- 1 budget annexe « zones économiques Terres de Montaigu »,
- 2 budgets annexes pour les opérations d'aménagement urbain (lotissement du Pré Blanc et quartier de la gare)

Le calendrier budgétaire modifié fin 2019 est confirmé pour l'année 2021 : vote du budget primitif 2021 en décembre 2020 et vote du budget supplémentaire au printemps 2021, pour corriger éventuellement les prévisions du budget primitif, intégrer les résultats et les restes à réaliser tels qu'ils apparaîtront dans le compte administratif 2020.

Pour mémoire :

- ✓ Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2020 ont été fixés à :
 - 11,43% pour la taxe d'habitation ;
 - 1,12% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 4,35% pour la taxe foncière sur le non bâti ;
 - 24,07% pour la cotisation foncière des entreprises.

Une durée d'harmonisation de 10 années a été décidée en 2017 pour les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux, inchangés depuis 2017, seront proposés pour l'année 2021.

- ✓ Le coefficient multiplicateur de la TAXe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) a été fixé, par décision du conseil communautaire, à 1,20 pour l'année 2020. Il sera inchangé pour 2021.
- ✓ En 2017, le conseil communautaire a décidé que la Taxe d'Aménagement (TA) perçue par les communes membres sur les projets à vocation économique et touristique soit reversée à la communauté de communes, pour financer des projets de développement économique. En 2020, cette recette perçue en section d'investissement, s'est élevée à 301 028,75 €, contre 106 321,72 € en 2019.
- ✓ En décembre 2019, les communes membres de Terres de Montaigu ont adopté un nouveau système de solidarité fiscale. Chaque commune alimente un fonds correspondant à 50% de la croissance de la taxe foncière sur les bâtiments situés en zone économique, soit 369 010 € pour 2020. Ce fonds est ensuite reversé à chaque commune selon des critères de population, d'éloignement et de richesse. Collecté par Terres de Montaigu, le fonds est reversé aux communes par majoration de la part de FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) lui revenant. Pour 2020, l'ensemble intercommunal « Terres de Montaigu », était bénéficiaire net du FPIC pour un montant total de 1 301 208 € (contre 1 246 651 € en 2019) réparti en « part communauté de communes » pour 156 636 € et « part communes membres » pour 1 144 572 €, dont 369 010 € au titre de la solidarité.
- ✓ Adopté en septembre 2020 dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, le fonds de concours intercommunal Plan de relance est institué pour la période 2020-2023. Doté d'un montant de 5 000 000 €, il vise à accompagner les communes membres dans la réalisation de leurs projets d'investissement et soutenir ainsi la relance économique du territoire. Il est précisé que ce fonds est réparti de manière égale entre chaque commune membre, soit 500 000 € chacune.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

a) La fiscalité

▪ La fiscalité perçue en 2020

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits prévisionnels 2020	Pour mémoire produits 2019	variation
TH	37 985 000 €	11,43%	4 341 511 €	4 236 209 €	2,5%
TFB	44 596 000 €	1,12%	498 666 €	488 222 €	2,1%
TFNB	1 662 000 €	4,35%	72 347 €	71 702 €	0,9%
CFE	28 021 000 €	24,07%	6 744 655 €	6 389 328 €	5,6%
RS TH-TFB-TFNB				14 734 €	
RS CFE					
FNB additionnel			43 457 €	43 967 €	-1,2%
CVAE			4 574 860 €	4 405 510 €	3,8%
TASCOM			624 421 €	618 998 €	0,9%
IFER			272 213 €	269 516 €	1,0%
TOTAL			17 172 130 €	16 538 186 €	3,8%
TOTAL HORS RS			17 172 130 €	16 523 452 €	3,9%

TH : Taxe d'Habitation

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

RS : Rôle Supplémentaire

CFE : Contribution Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

TASCOM : Taxe sur les Surfaces COMmerciales

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

Le produit fiscal 2020 (hors rôles supplémentaires dont le montant ne sera connu qu'au cours du mois de novembre) est supérieur de 3,9 % à celui de 2019.

Les progressions les plus importantes concernent la CVAE (+ 169 k€) et la CFE (+ 355 k€) qui reflètent le dynamisme du territoire.

L'augmentation de la TASCOM s'explique par son coefficient multiplicateur qui est passé de 1,15 à 1,20 par décision du conseil communautaire.

La taxe d'habitation et les taxes foncières progressent de la revalorisation des valeurs locatives (+ 0,9%) et d'une variation physique des bases.

▪ Les propositions pour 2021

Pour 2021, il est proposé de maintenir les taux à leur niveau actuel et de revaloriser les valeurs locatives de 1,5% conformément aux indications du Projet de Loi de Finances 2021. Les progressions des bases proposées sont les suivantes :

- Taxe d'habitation reversée sous forme d'attribution de TVA : + 1,5% (1,3% variation physique des bases, 0,2% en revalorisation légale des bases),

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : + 1,5% (1,3% variation physique des bases, 0,2% en revalorisation légale des bases),

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 0%

- Cotisation foncière des entreprises : + 1,5%. Simulation sur une sélection d'établissements « dominants » qui représente environ 82% des bases totales de CFE

Le produit de la TFPB est estimé en baisse de - 16%, compte tenu de l'allègement de fiscalité des établissements industriels.

Le produit de la CFE est estimé en baisse de - 36%, compte tenu de l'allègement de fiscalité des établissements industriels.

Le produit de la CVAE est estimé en baisse de - 5% pour tenir compte des effets de la crise COVID-19 et du ralentissement de l'activité économique sur une partie de l'année 2020.

Le produit de la TASCOT est reconduit sur l'année 2021, la crise COVID-19 n'impactant que l'année 2022.

	Bases 2020	Prévision de progression	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits prévisionnels 2021
TH (fraction de TVA)	37 985 000 €	1,50%	38 554 775 €	11,43%	4 407 000 €
TFB	44 596 000 €	1,50%	37 324 905 €	1,12%	418 039 €
TFNB	1 662 000 €	0,00%	1 662 000 €	4,35%	72 296 €
CFE	28 021 000 €	1,50%	17 786 866 €	24,07%	4 281 300 €
FNB additionnel					43 000 €
CVAE					4 350 000 €
TASCOT					624 000 €
IFER					272 000 €
TOTAL					14 467 635 €

Globalement le produit de fiscalité directe diminuerait de 2 334 197 € par rapport au BP 2020, soit - 16%.

b) Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

Le FNGIR et la DCRTP ont été créés pour neutraliser les effets de la réforme de la taxe professionnelle. Les montants portés dans la proposition sont respectivement de **1 424 000 €** et **767 000 €**, stables par rapport aux réalisations 2020.

c) Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Le mécanisme de solidarité fiscale entre communes est également prévu à ce stade : 416 600 € de fiscalité reversée par les communes et 100 000 € au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

d) Les concours financiers de l'Etat

▪ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Il est prévu de l'inscrire pour un montant de **2 581 000 €**, somme identique à ce qui a été perçu en 2020, considérant la stabilité prévue de cette enveloppe dans le PLF 2021.

▪ Les allocations compensatrices

Il s'agit des compensations versées par l'Etat au titre de ses exonérations sur la fiscalité directe locale.

En 2021, ces montants seront inscrits à hauteur de **2 720 000 €** (+2 419k€ par rapport à 2020).

Cette forte variation s'explique par la compensation de l'allègement de fiscalité des entreprises industrielles (2 565k€ pour la CFE et 89k€ pour la TFPB).

La suppression de la Taxe d'Habitation fait également varier la baisse des allocations compensatrices TH, revenant dans la base de fiscalité compensée par une fraction de TVA.

e) Les subventions de fonctionnement reçues

773 000 € de subventions étaient prévues au BP 2020, dont 500 000 € au titre des financements de la Caisse d'Allocations Familiales pour les activités enfance – jeunesse, Terres de Montaigne percevant l'intégralité des prestations du territoire et reversant aux communes la part leur revenant. Ce système est inchangé pour 2021. Par ailleurs, il est envisagé des subventions à hauteur de **1 106 900 €**. L'augmentation est justifiée par le financement attendu sur des actions nouvelles définies au plan stratégique (mission habitat, ouverture du guichet familles, actions en faveur de l'économie).

f) Les autres recettes (produits des services...)

Il s'agit d'une part des produits des services et des refacturations aux autres collectivités (chapitre 70) et d'autre part des produits de gestion courante (chapitre 75) constitué pour l'essentiel des revenus d'immeubles. Ces recettes ont été inscrites pour 3 015 000 € en 2020 ; elles le seront pour 3 004 515 € en 2021.

Les recettes du chapitre 70 (ventes de produits) devraient diminuer de 7%, soit une perte de 85 600 €, principalement due aux recettes de la piscine fortement touchées par la crise COVID-19. Cette baisse est atténuée par les refacturations des services mutualisés. Les recettes prévues au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) augmenteraient de 4%. Elles proviennent pour 67% des loyers refacturés au CIAS.

g) La vue globale des recettes réelles

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 anticipé	DOB 2021	Variation DOB/BP 2020
013 - atténuation de charges	51 902	42 852	15 000	20 000	20 000	33%
70 - ventes de produits	1 021 571	1 181 742	1 251 000	966 900	1 165 400	-7%
<i>dont produits des services</i>	560 400	603 164	611 000	389 761	497 750	
<i>dont refacturations</i>	461 171	578 578	577 896	632 000	667 650	
73 - impôts et taxes	18 278 960	18 538 579	18 225 832	19 271 800	16 408 235	-10%
<i>dont TH et TF</i>	4 646 213	4 768 443	4 857 959	4 955 981	533 335	
<i>dont TVA (suppression TH)</i>					4 407 000	
<i>dont CFE</i>	6 394 238	6 382 401	6 573 873	6 744 655	4 281 300	
<i>dont RS</i>	417 988	93 318	43 000			
<i>dont CVAE</i>	4 085 060	4 405 510	4 500 000	4 574 860	4 350 000	
<i>dont TASCOT</i>	511 715	618 998	557 000	774 451	624 000	
<i>dont IFER</i>	265 438	269 516	270 000	272 213	272 000	
<i>dont reverts fiscalité par les communes</i>				369 010	416 600	
<i>dont FNGIR</i>	1 424 439	1 423 999	1 424 000	1 423 999	1 424 000	
<i>dont FPIC</i>	533 869	496 742	-	156 636	100 000	
74 - dotations et subventions	4 085 912	4 049 702	4 422 000	4 374 173	7 232 600	64%
<i>dont DGF</i>	2 530 353	2 548 356	2 549 000	2 582 011	2 581 000	
<i>dont DCRTF</i>	777 417	767 851	757 000	767 851	767 000	
<i>dont compensations Etat</i>	228 660	297 923	301 000	315 689	2 720 000	
<i>dont subventions et participations</i>	451 073	390 843	773 000	641 409	1 106 900	
<i>dont DGD et FCTVA</i>	98 409	44 729	20 000	67 213	57 700	
75 - autres produits de gestion courante	1 855 841	1 721 412	1 764 000	1 712 500	1 839 115	4%
<i>dont loyers et produits divers</i>	1 740 341	1 732 058	1 655 447	1 671 600	1 839 115	
<i>dont excédents budgets annexes</i>	115 500	-	-	-	-	
76 - produits financiers		25		25	-	
77 - produits exceptionnels (hors cessions)	19 342	38 138	10 000	142 400	20 000	100%
78 - reprise sur provision	100 000	-	15 000	15 000	-	-100%
TOTAL GLOBAL	25 413 528	25 572 449	25 702 832	26 502 798	26 685 350	3,8%

TH : Taxe d'Habitation

TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

RS : Rôle Supplémentaire

CFE : Contribution Foncière des Entreprises

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

DGD : Dotation Globale de Décentralisation

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les recettes réelles de l'année 2021 progresseraient de 3,8%, en comparaison avec le BP 2020.

2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

a) Les charges à caractère général

Le chapitre passerait de 5 050 000 € (BP 2020) à **5 394 000 €** en 2021 soit une augmentation de 7%.

L'évolution de 344 000 € s'explique principalement par la mise en œuvre du projet politique et notamment du temps 1 La relance.

Axe A – Soutien à la relance économique : + 105 910 €

- Etudes parcours avenir et programme alimentaire de territoire : + 25 000 €
- Ouverture du guichet économique : + 49 400 €
- Actions en faveur de l'économie : + 31 510 € (actions et communication territoires d'industrie)

Axe B – Mener la transition environnementale : + 170 440 €

- Mission habitat : + 103 500 €
- Ouverture du guichet Habitat : + 46 940 €
- Mission mobilité : + 20 000 €

Axe C -Améliorer l'offre de service aux habitants : + 68 250 €

- Ouverture du guichet Familles : + 68 250 €

Le solde de l'évolution est financé par arbitrage sur les crédits existants ou refinancement sur des actions ponctuelles non reconduites.

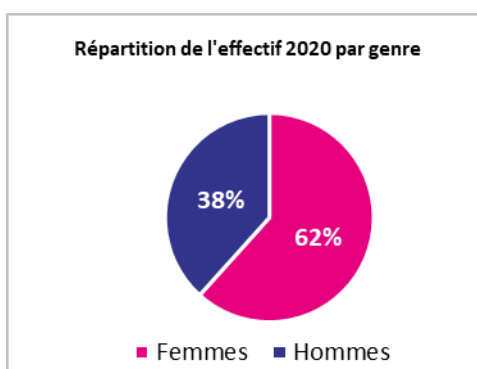
Pour mémoire, entre le débat d'orientations budgétaires 2020 et le compte administratif 2019, l'augmentation annoncée du chapitre « charges à caractère général » était de + 12%.

b) Les charges de personnel

■ Éléments statistiques

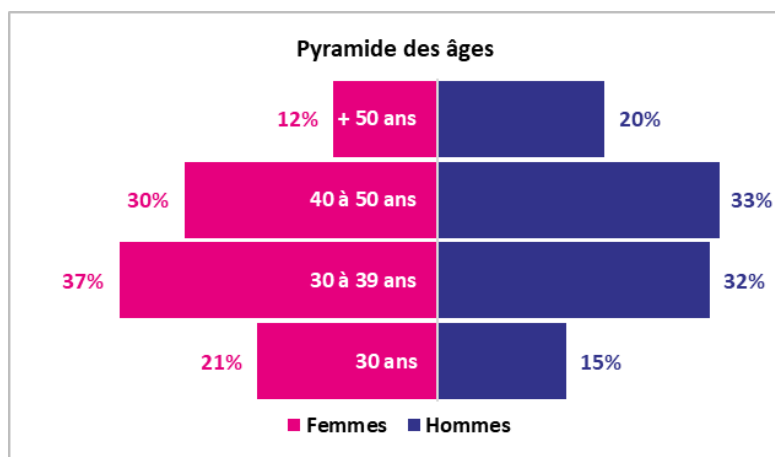
- Au 1^{er} octobre 2020, Terres de Montaignu compte 214 agents (193 en 2019) dont 132 femmes et 82 hommes représentant un total de 189 postes en équivalent temps plein (ETP).

	Au 01/10/2020			Au 31/12/2019		
	Nombre d'agents	Part	ETP	Nombre d'agents	Part	ETP
Femmes	132	62%	118	112	60%	98
Hommes	82	38%	71	76	40%	65
TOTAL	214	100%	189	188	100%	163



- Age moyen

L'âge moyen des agents de Terres de Montaigu est de **38,7 ans** au 1^{er} octobre 2020 contre 39,7 ans en 2019.



- Répartition des agents par catégorie

Répartition des agents par catégorie						
	2020			2019		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	25	42	65	18	37	57
Hommes	10	32	40	10	29	37
TOTAL	214			188		

- Répartition des agents par filière

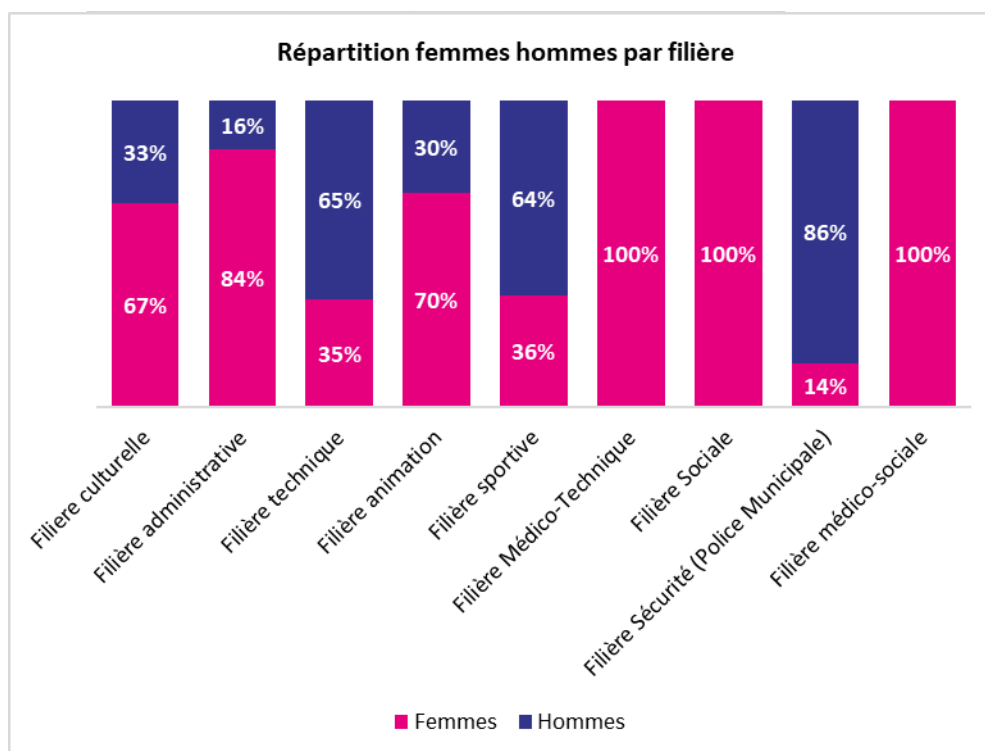
Le statut de la fonction publique classe les agents par filière.

Les filières correspondent aux grands domaines d'intervention des collectivités territoriales et regroupent les cadres d'emplois d'une même famille.

A l'intérieur de ces cadres d'emplois, les agents sont classés sur des grades, obtenus par concours, en adéquation avec la fonction pour laquelle ils ont été recrutés.

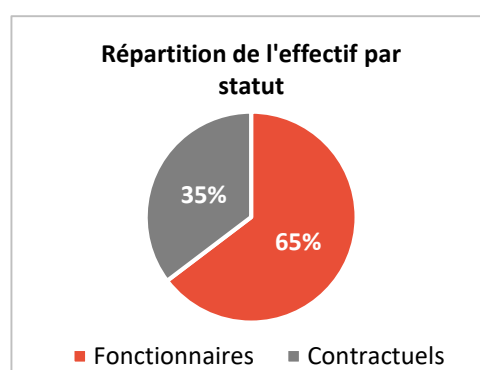
Ex. : dans la filière administrative, il existe 3 cadres d'emplois (attachés, rédacteurs, et adjoints...) ; dans le cadre d'emplois des adjoints, existent 3 grades : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe et adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

	Femmes	Hommes	Total	
Filière culturelle	20	10	30	14%
Filière administrative	58	11	69	32%
Filière technique	18	33	51	24%
Filière animation	7	3	10	5%
Filière sportive	4	7	11	5%
Filière Médicotechnique	1	0	1	0%
Filière Sociale	3	0	3	1%
Filière Sécurité	1	6	7	3%
Filière médico-sociale	3	0	3	1%
Sans filière				
>(contractuels sur des postes non permanents)	17	12	29	14%
Total	132	82	214	100%



▪ Statut d'emploi

Détails sur l'effectif physique Terres de Montaignu en 2020			
	Sur postes permanents	Sur postes non permanents	Total
Fonctionnaires	137		137
Contractuels	48	29	77
Total	185	29	214



▪ Temps de travail

	Femmes	Hommes	TOTAL
Temps complet	87	70	157
Temps partiel	26	1	27
Temps non complet	16	10	26
Indépendants du temps (annualisés, etc.)	3	1	4
			214

Les temps partiels sont des postes ouverts à temps plein, aménagés, sur demande de l'agent avec l'accord de sa direction.

A contrario, les temps non complets sont des postes ouverts pour une quotité de travail inférieure à 35h : ils sont adaptés aux besoins du service.

Ainsi, pour Terres de Montaigu, la part des temps complets (temps partiels inclus) s'élève à 88%.

▪ Les prévisions 2021

Les charges de personnel passeraient de 6 700 000 € au BP 2020 à **7 400 000 €**, soit une augmentation de 10%.

Comme pour les charges à caractère général, l'évolution de 700 000 € traduit la mise en œuvre du projet politique et notamment du temps 1 La relance. Les variations présentées correspondent à des décisions prises en 2020 et avec traduction budgétaire dès 2020 pour certaines d'entre elles.

Temps 1 La relance : + 378 100 €, soit + 5,6% par rapport au BP 2020

Axe A – Soutien à la relance économique : + 129 000 € soit + 1,9% par rapport au BP 2020

- Chargé de projets économiques innovants
- Technicien Bureau d'Etudes
- Chargé de la commande publique

Axe B – Mener la transition environnementale : + 86 500 € soit + 1,3% par rapport au BP 2020

- Directeur et assistant habitat
- Chargé de mission mobilité

Axe C -Améliorer l'offre de service aux habitants : + 162 600 €, soit + 2,4% par rapport au BP 2020

- Médiateurs du guichet Familles
- Chargé de prévention
- Apprentis Jeunesse
- Policiers intercommunaux

Un second volet de l'évolution est justifié par l'adaptation de la structure pour le passage en communauté d'agglomération et dans une logique d'optimiser les moyens pour 186 160 € soit + 2,8%, dont :

- Technicien réseau et géomatique pour préparer la prise de compétence Assainissement
- Structuration de la Direction Générale
- Structuration de la Direction de la Communication
- Structuration des Moyens Généraux (RH)

Les nouvelles dépenses sont atténuées par des nouvelles recettes sous forme de subventions dans le cadre du guichet Familles, de la mission Habitat ou de l'apprentissage, soit par des refacturations à Montaigu-Vendée et au CIAS (524 150 €).

En neutralisant les mouvements ci-dessus, la hausse des charges de personnel entre 2020 et 2021 ne serait que de 135 740 €, soit + 2% correspondant au glissement vieillesse technicité (GVT).

	Nombre d'agents au 01/10/2020	ETP au 01/10/2020	TOTAL DOB 2021
Budget principal	190	169,6	7 400 000 €
Budget annexe déchets ménagers	6	5,4	269 700 €
Budget annexe assainissement	6	5,2	224 850 €
Budget annexe cinéma	4	2,4	107 200 €
Budget annexe théâtre	5 + intermittents	3,7 + intermittents	171 400 €
Budget annexe office de tourisme	3	2,7	111 500 €
TOTAL COMMUNAUTE DE COMMUNES	214	189	8 284 650 €

- La gestion du temps de travail

La durée annuelle du temps de travail dans les services de la communauté de communes est fixée à 1 600 heures (+ 7 heures au titre de la journée de solidarité).

- Les avantages en nature

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

- Les mutualisations

Il existe plusieurs formes de mutualisations entre la communauté de communes, une ou plusieurs communes membres et le centre intercommunal d'action sociale :

1 Mutualisation de services

- Avec toutes les communes : urbanisme, bureau d'études, informatique, SIG, police municipale.
- Avec Montaigu-Vendée et le CIAS : la Direction des Ressources Humaines
- Avec Montaigu-Vendée : l'entretien des pôles sportifs et la Direction de la Communication

2 Mise à disposition d'agents

- le chef de cabinet : 80% CC - 20% ville de Montaigu-Vendée,
- la chargée de gestion immobilière et foncière : 70% CC - 30% ville de Montaigu-Vendée,
- la chargée de projet aménagement : 50% CC - 50% ville de Montaigu-Vendée,

3 Autres modalités

- la gestion de la plateforme de compostage collectif : 6% CC - 94% commune de Saint-Philbert-de-Bouaine,
- un animateur enfance : 10% CC - 90% ville de Montaigu-Vendée
- plusieurs mutualisations existent avec le personnel des communes pour des événements ou des interventions ponctuelles sur les zones d'activités économiques ou les bâtiments intercommunaux.

c) Les atténuations de produits

Ce chapitre comprend l'attribution de compensation (AC) versée aux communes membres. Elle sera inscrite pour un montant de **7 445 400 €** soit 21 600 € de moins qu'au BP 2020 et 94 800 € de plus qu'au CA 2020 estimé.

Plus précisément :

- Neutralisation des dépenses liées à la crise sanitaire COVID-19 et cofinancées par les communes (soutien au commerce et achat de masques)

d) Les autres charges de gestion courante

Il s'agit, pour l'essentiel, des participations pour le compte du SDIS et des syndicats dont la communauté de communes est membre, des participations aux budgets annexes et des subventions aux associations. Viennent ensuite les indemnités versées aux élus et autres dépenses de gestion courante (redevances diverses, admissions en non-valeur).

Globalement, l'augmentation prévue pour ce chapitre est de l'ordre de 4%. Ces charges passeraient de 3 002 000 € à **3 135 010 €** dont :

- 937 900 € pour les syndicats et le SDIS

Participations aux syndicats et au SDIS	CA 2020 estimé	DOB 2021
Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen	82 244,00 €	262 400 €
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise	99 266,00 €	
Syndicat Mixte du Bassin versant de Grand Lieu	39 623,79 €	
Syndicat Mixte-e-Collectivités Vendée	33 742,53 €	
S/TOTAL	254 876,32 €	262 400 €
SDIS	633 666,11 €	675 500 €
TOTAL	888 542,43 €	937 900 €

La participation 2021 au SDIS a été calculée avec une hypothèse d'évolution selon l'inflation et la population 2020. Quant aux participations versées aux syndicats, une enveloppe de 262 400 € serait proposée.

- 1 022 000 € en participations aux budgets annexes et au CIAS, montant supérieur de 51 000 € à celui de 2020 en raison des impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur les équipements culturels (cinéma et théâtre) ;
- 953 210 € en subventions aux associations. Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle globale ; la répartition de cette enveloppe sera proposée au budget primitif en décembre 2020 ;
- 167 300 € pour les indemnités des élus ;
- 54 600 € en autres dépenses, montant équivalent à celui de 2020.

e) Les charges financières

La baisse des charges financières (intérêts) se poursuit. Elles passent de 660 056 € à 576 756 € en 2021, soit près de 13% en moins, tous budgets confondus. L'amortissement du capital est également en recul de 34%, en raison du remboursement d'un prêt in fine sur le budget principal en 2020. En conséquence, l'annuité 2021 pour l'ensemble des budgets passera de 4 342 914 € à 3 006 511 €.

■ L'encours de la dette

Budget principal	Capital restant dû au 01/01/19	Capital restant dû au 01/01/20	Capital restant dû au 01/01/21	Amortissement 2021	Intérêts 2021	Annuité 2021	Année d'extinction de l'encours
32 contrats	20 842 015 €	19 144 698 €	17 480 880 €	1 698 844 €	377 962 €	2 076 806 €	2046
Budget annexes	Capital restant dû au 01/01/19	Capital restant dû au 01/01/20	Capital restant dû au 01/01/21	Amortissement 2021	Intérêts 2021	Annuité 2021	Année d'extinction de l'encours
Théâtre de Thalie (3)	2 518 516 €	2 322 715 €	2 125 457 €	198 775 €	91 626 €	290 401 €	2035
Maisons de santé (4)	1 422 323 €	1 332 141 €	1 241 705 €	90 702 €	22 366 €	113 068 €	2035
Assainissement (12)	2 854 057 €	2 538 545 €	2 489 867 €	295 752 €	45 680 €	341 433 €	2036
Déchets ménagers (1)	871 271 €	791 344 €	707 644 €	87 652 €	31 324 €	118 976 €	2027
Immobilier d'entreprises (3)	717 180 €	547 412 €	461 474 €	45 005 €	7 797 €	52 801 €	2034
Zones économiques (1)	104 202 €	92 164 €	78 152 €	13 025 €	0 €	13 025 €	2026
S/total budgets annexes (24)	8 487 549 €	7 624 321 €	7 104 298 €	730 911 €	198 794 €	929 705 €	
TOTAL (56 emprunts)	29 329 564 €	26 769 019 €	24 585 178 €	2 429 755 €	576 756 €	3 006 511 €	

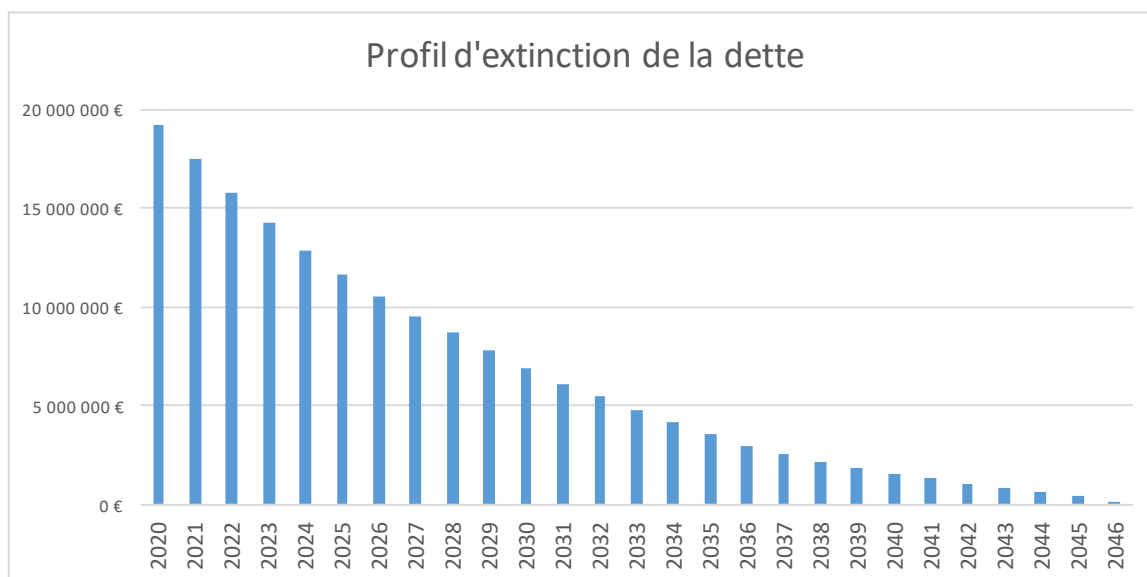
Globalement, l'encours de la dette diminue de 2 183 841 € entre 2020 et 2021. Un nouvel emprunt a été souscrit en 2020 pour financer les travaux de la Gare (en remplacement du prêt in fine remboursé en 2020). Le taux d'intérêt moyen de la dette globale, obtenu par le rapport intérêts 2021 / encours au 1^{er} janvier 2021, s'élève à **2,35%**. Il diminue de manière constante depuis 2017, grâce aux taux variables favorables (de 2,66% en 2017 à 2,51% en 2019).

- La répartition par type de taux

Type de taux	Encours au 01/01/2021	%
Taux fixe	17 027 033 €	69%
Taux variable ou révisable	7 558 145 €	31%
	24 585 178 €	100%

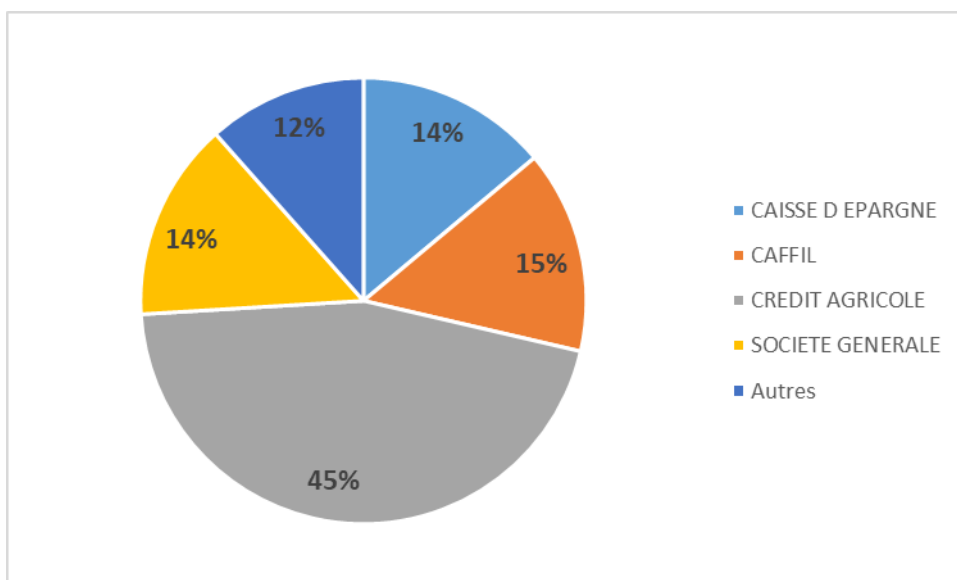
Au 1^{er} janvier 2021, la dette globale sera composée de 56 contrats d'emprunts. 69% de l'encours est adossé à un taux fixe ; 31% à un taux variable ou révisable.

- L'évolution de la dette (budget principal)



Comme précisé ci-dessus, on constate une forte baisse de l'encours entre 2020 et 2021, correspondant au remboursement d'un prêt in fine. A horizon 2046, la dette actuelle serait intégralement remboursée. Entre 2021 et 2027, des baisses significatives d'annuité se produiront.

▪ La répartition par organismes prêteurs



L'encours de la dette est à ce jour réparti entre 10 organismes prêteurs. Le Crédit Agricole est le premier financeur de la collectivité.

▪ La répartition par type de dette (récupérable ou non) sur le budget principal

Type de dette	Encours	%	Annuités 2021
Dette récupérable	11 374 909 €	65%	878 469 €
Autres dettes	6 150 972 €	35%	1 199 338 €
	17 480 880 €	100%	2 077 806 €

Près de 62% de la dette du budget principal peut être considérée comme de la dette récupérable puisqu'elle a été contractée pour le financement d'équipements productifs de revenus. La dette récupérable concerne :

- la construction de l'Institut Supérieur de la Santé Animale pour 109 582 € d'encours,
- l'acquisition du bâtiment « le Val des Maines » (Ehpad) à Vendée Habitat pour 322 685 € d'encours,
- la réhabilitation des EHPAD « le Val des Maines » (Ehpad) et « la Peupleraie » pour 3 350 277 €,
- la construction de l'ensemble « Arbrasève » à Rocheservière (Ehpad), de l'unité de production de repas et de l'extension de l'EHPAD Martial Caillaud à L'Herbergement pour 7 592 365 €.

En contrepartie, la communauté de communes perçoit des loyers.

f) La vue globale des dépenses réelles

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	CA 2020 anticipé	DOB 2021	Variation DOB/BP 2020
011 - charges générales	3 266 119	3 777 736	4 525 486	5 050 000	4 492 000	5 394 000	7%
012 - charges de personnel	4 229 003	4 757 776	5 879 264	6 700 000	6 700 000	7 400 000	10%
014 - atténuation de produits	7 829 548	7 656 352	7 485 389	7 467 000	7 350 601	7 445 400	0%
dont attribution de compensation	7 713 101	7 656 140	7 483 860	7 467 000	7 350 201	7 445 000	
dont divers (FPIC, FNGIR, ...)	54 263		1 529	-	400	400	
65 - autres charges de gestion	3 155 107	2 873 621	2 914 033	3 002 000	3 353 900	3 135 010	4%
dont indemnités élus	159 192	162 518	163 378	166 000	161 660	167 300	
dont SDIS	574 607	600 010	639 343	665 500	663 666	675 500	
dont participations aux syndicats	166 402	252 288	248 699	264 000	254 876	262 400	
dont particip. budgets annexes & CIAS	1 389 874	981 000	984 300	971 000	1 188 700	1 022 000	
dont subventions associations	805 857	749 022	842 250	880 000	839 906	953 210	
dont divers (créances éteintes, redev.)	59 175	48 039	36 063	55 500	56 092	54 600	
66 - charges financières	519 556	510 585	489 920	449 872	449 872	400 000	-11%
67 - charges exceptionnelles	4 404	3 752	5 254	10 400	67 911	11 000	6%
68 - dotations aux provisions	11 065	5 000	-	-	-	-	
022 - dépenses imprévues	-	-	-	100 000	-	-	-100%
TOTAL GLOBAL	19 014 802	19 584 822	21 299 345	22 779 272	22 414 284	23 785 410	4,4%

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement devraient connaître une augmentation de l'ordre de 4,4% par rapport au BP2020.

La progression était de près de 7% entre le BP 2020 et le CA 2019.

2.3. La vue globale de la section de fonctionnement

DEPENSES	Prévision DOB 2021	RECETTES	Prévision DOB 2021
023 - virement à la section d'investissement			
011 - charges générales	5 394 000	013 - atténuation de charges	20 000
012 - charges de personnel	7 400 000	70 - ventes de produits	1 165 400
014 - atténuation de produits	7 445 400	73 - impôts et taxes	16 408 235
65 - autres charges de gestion	3 135 010	74 - dotations et subventions	7 232 600
66 - charges financières	400 000	75 - autres produits de gestion	1 839 115
67 - charges exceptionnelles	11 000	77 - produits exceptionnels	20 000
68 - dotations aux provisions	-	78 - reprise sur provision	-
022 - dépenses imprévues	-		
042 - dotations aux amortissements	3 008 235	042 - opérations d'ordre	108 295
TOTAL	26 793 645	TOTAL	26 793 645

Au stade du DOB 2021, le budget principal ne présente pas d'autofinancement, conséquence d'un effet de ciseau défavorable entre croissance des recettes et hausse des dépenses.

2.4. Les grands équilibres budgétaires

- Epargne de gestion – Epargne brute – Epargne nette – capacité de désendettement

Compte administratif prévisionnel 2020	Budget principal	Budgets annexes (hors zones éco)	total
Recettes réelles de gestion	26 501 950 €	5 934 190 €	32 436 140 €
Dépenses réelles de gestion	22 414 000 €	5 054 812 €	27 468 812 €
Epargne de gestion	4 087 950 €	879 378 €	4 967 328 €
Solde opérations financières	- 444 975 €	- 217 328 €	- 662 303 €
Solde opérations exceptionnelles	18 479 €	- 39 048 €	
Epargne brute	3 661 454 €	623 002 €	5 629 630 €
Remboursement de capital	2 963 236 €	706 597 €	3 669 832 €
Epargne nette	698 219 €	- 83 595 €	1 959 798 €
Encours de la dette au 31/12/2020	17 480 880 €	7 026 146 €	24 507 026 €
Ratio d'endettement en années	4,8	11,3	4,4

Le ratio d'endettement détermine le nombre d'années nécessaires pour éteindre l'encours de la dette en utilisant à cet effet la totalité de l'épargne brute. En 2019, le ratio d'endettement de Terres de Montaigu était de 5,5 années pour le budget principal et les budgets annexes hors zones. Le plafond national de référence pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants se situe entre 11 et 13 années.

La dette (budget principal) par habitant au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 352 € contre 288 € en 2020. En neutralisant la dette dite récupérable (11,4 millions), la dette par habitant descend à 123 €.

2.5. Les perspectives financières d'investissement

L'article 24 de la loi de programmation des finances publiques prévoit d'encadrer le recours à l'emprunt des collectivités territoriales. Le fonds de roulement dégagé en fin d'exercice devient par conséquent un élément déterminant pour évaluer les capacités d'investissement de la collectivité pour l'année à venir.

a) Les investissements 2021

Au stade du débat d'orientations budgétaires, la section d'investissement s'équilibrerait à 16 390 000 €.

Le remboursement du capital de la dette passe de 2,9 millions d'€ à 1,7 millions d'€ pour l'année 2021.

Le programme d'équipement traduit également le plan stratégique du nouveau mandat et se répartit comme suit :

- **Les investissements structurants pour préparer l'avenir : 11 802 748 € :**
 - o Les travaux du pôle d'échange multimodal (PEM) : 2 800 000 €
 - o Le pont rail : 1 485 000 €
 - o Le boulevard du quartier de la gare : 3 115 000 €
 - o L'extension de l'hôtel intercommunal : 2 000 000 €
 - o Le fonds de concours intercommunal Plan de relance : 1 400 000 €
 - o La participation au Plan Vendée 100% fibre : 652 748 €
 - o Le changement d'infrastructure informatique : 350 000 €

- **Les investissements récurrents liés à la mise en œuvre des politiques intercommunales : 2 778 270 € :**
 - o Les travaux dans les zones d'activités économiques commercialisées : 530 000 €
 - o Le renouvellement du matériel informatique pour les communes et l'intercommunalité : 291 900 €
 - o Les travaux dans les équipements communautaires : 594 150 €
 - o L'équipement des services communautaires (mobilier, véhicules, matériels professionnels, etc.) : 635 720 €
 - o Les études liées à l'urbanisme et aux services publics déployés : 140 000 €
 - o Le programme d'aides issu du Programme Local de l'Habitat (PLH) : 396 500 €
 - o Le programme d'aides économiques : 150 000 €
 - o Le programme d'aide à l'installation de professionnels de santé : 40 000 €

En 2021, pour financer ces investissements, il est prévu :

- Le reversement de la taxe d'aménagement pour un montant de 250 000 €
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 1 400 000 €
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 531 765 € à ce jour
- Des produits de cession estimés à 200 000 €
- Un emprunt d'équilibre de 11 000 000 € destiné à financer le Plan Vendée 100% Fibre et les travaux du quartier de la Gare. Cette estimation sera ajustée lors de la reprise des résultats 2020.
- Un autofinancement de 3 008 235 €, correspondant aux amortissements.

DEPENSES	Prévision DOB 2021	RECETTES	Prévision DOB 2021
16 - Remboursement du capital de la dette	1 700 000	10 - Dotations et fonds divers	
		Taxe d'aménagement	250 000
Programme d'équipement		FCTVA	1 400 000
Engagements antérieurs pris par les assemblées	11 802 748		
Pôle d'Echange Multimodal	2 800 000	13 - Subventions d'équipement perçues	
Pont rail et boulevard	4 600 000	Financeurs à définir	531 765
Participation Plan Vendée 100% fibre	652 748		
Renouvellement Infrastructure informatique	350 000		
Fonds de concours intercommunal Plan de relance	1 400 000	024 - Produits de cession	200 000
Extension de l'hôtel intercommunal	2 000 000		
Nouveaux projets 2021	2 778 270	16 - Emprunt	11 000 000
Etudes	140 000		
Equipeement informatique	291 900		
Equipeement des services	635 720		
Travaux des équipements	1 124 150		
Subventions d'équipement versées			
Programme d'aides économiques	150 000		
Programme d'aides professionnels de santé	40 000		
Programme d'aides Habitat	396 500		
021 - Dépenses imprévues	687		
040 - opérations d'ordre (reprise sur amort.)	108 295	040 - opérations d'ordre (amortissements)	3 008 235
TOTAL	16 390 000	TOTAL	16 390 000

b) Les perspectives d'investissement

Compte tenu des projets déjà engagés, les perspectives d'investissement sur la période 2021-2024 sont estimées à 47 310 k€ a minima.

Pour financer ces équipements, les recettes habituelles seront mobilisées : taxe d'aménagement, FCTVA, subventions d'équipement. Le fonds de roulement sera également mobilisé, pour réduire le recours à l'emprunt qui sera néanmoins activé pour financer certains projets structurants, comme l'aménagement du quartier de la Gare ou le plan numérique.

	2021	2022	2023	2024
Opérations structurantes	11 802 748 €	8 893 710 €	10 618 805 €	1 886 374 €
Opé 182 Quartier de la gare - Boulevard	3 115 000 €			
Opé 182 Quartier de la gare - Pont rail	1 485 000 €	576 290 €		
Opé 123 Quartier de la gare - PEM	2 800 000 €	3 244 672 €	5 766 057 €	
Extension de l'Hôtel Intercommunal	2 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	1 060 000 €
AP Infrastructure informatique	350 000 €	20 000 €		
AP Plan Vendée 100% numérique	652 748 €	652 748 €	652 748 €	326 374 €
AP Fonds de concours intercommunal Plan de relance	1 400 000 €	1 400 000 €	1 200 000 €	500 000 €
Dépenses récurrentes	2 778 300 €	1 790 000 €	1 770 000 €	1 770 000 €
Acquisitions foncières renouvellement urbain				
Programme d'aides éco	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Programme d'aides santé	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Programme d'aide habitat	396 500 €	100 000 €	80 000 €	80 000 €
Entretien courant du patrimoine - hors zones d'activités économiques	494 150 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Entretien courant du patrimoine -zones d'activités économiques	630 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Moyens matériels (hors DSIT)	635 750 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Moyens Dir. Services d'Information et Télécommunications	291 900 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Etudes aménagement et programmatisques	140 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Projets à arbitrer / à accompagner	0 €	1 000 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €
Extension du cinéma	étude	1 000 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €
Enveloppe à affecter par programme				
Total programme d'équipement	14 581 048 €	11 683 710 €	15 388 805 €	5 656 374 €